

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016.**

L'an deux mille seize, le 21 du mois de Septembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Mardi 27 septembre 2016 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme RAGOT, Mr TURCAUD, Mme PAJOU, Mr CHUPEAU, Mme de la TOUR.

**Excusée** : Mme BOUSSEAU ayant donné procuration à Mme RAGOT.

**Absents** : Mr MATHONNEAU, Mme ROUSSEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Suite à un problème informatique pour l'édition du compte rendu, la proposition de l'adoption du compte rendu de la séance du 28 Juillet dernier sera exceptionnellement présentée à l'adoption lors du prochain Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ENQUETE PUBLIQUE SAS SOLITOP.
- CONTROLE DE SECURITE DU SKATE PARC.
- TRAVAUX ACCESSIBILITE DEVIS.
- AMENAGEMENT DE SAINT HILAIRE – CHOIX D'UN PAYSAGISTE.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur cette modification à l'ordre du jour.

**2016-09-01 REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017.**

Chaque année il convient de délibérer au sujet du montant de la redevance assainissement. Rappel des tarifs appliqués les années précédentes :

En 2010 :

- Les 40 premiers m<sup>3</sup> .....0.86 € le m<sup>3</sup>
- + de 40 m<sup>3</sup>.....1.48 € le m<sup>3</sup>
- Abonnement.....26.26 €

En 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 (pas d'augmentation de tarif depuis 2011):

- Les 40 premiers m<sup>3</sup> .....**0.88 € le m<sup>3</sup>**
- + de 40 m<sup>3</sup>.....**1.50 € le m<sup>3</sup>**
- Abonnement.....**27.00 €**

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide que les tarifs de la redevance assainissement 2017 ne subiront aucune augmentation et seront les suivants :

- Les 40 premiers m<sup>3</sup> .....**0.88 € le m<sup>3</sup>**
- + de 40 m<sup>3</sup>.....**1.50 € le m<sup>3</sup>**

- Abonnement.....27.00 €

**2016-09-02 : TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUE DE LA TREILLE (SAINT HILAIRE).**

Le réseau d'eau pluviale étant communal nous devons réaliser des travaux rue de la treille, à Saint Hilaire du bois, afin de permettre le raccordement d'une maison située 5 rue de la treille. Cette maison a été récemment rénovée et il a été demandé un raccordement au réseau d'eau pluviale communal.

Un devis a été demandé à l'entreprise GIRAUD TP, il s'élève à 2 065.20 € TTC.

Après débat le Conseil Municipal

- VALIDE les travaux sur le réseau d'eau pluviale communal par l'entreprise GIRAUD TP pour un montant de 2 065.20 € TTC.

**2016-09-03 REFECTION D'UNE ROUTE MITOYENNE AVEC (SAINT LAURENT).**

Madame le Maire propose la réfection d'un chemin mitoyen entre La Caillère et Saint Laurent de la Salle. Un devis a été demandé à l'entreprise GUYONNET Terrassement. Le devis s'élève à 1 477.50 € TTC divisé en deux, soit un coût de 738.75 € TTC pour la commune de La Caillère Saint Hilaire.

Les Conseillers demandent plus d'explication sur ce chemin et après débat le Conseil Municipal :

- VALIDE les travaux sur le réseau d'eau pluviale communal par l'entreprise GUYONNET pour un montant de 738.75 € TTC.

**2016-09-04 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE.**

Mr POULARD, receveur municipal, nous a fait parvenir sa demande d'indemnisation pour sa mission de conseil auprès de la collectivité. Celle-ci s'élève à 460.74 € pour 360 jours.

Madame le Maire explique que Mr PUAUD, lui a transmis un courrier concernant cette question et lui propose qu'il en donne lecture au Conseil. Celui-ci explique qu'au vu des réductions budgétaires importantes que fait subir l'Etat aux collectivités locales ce genre de dépenses apparait comme superflu. Après avoir fait un point sur ce que recouvre effectivement l'indemnité de Conseil du percepteur, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Après débat le Conseil Municipal

- DECIDE de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au comptable public en 2016 pour cause de contrainte budgétaire.

**2016-09-05 SECURITE DES MANIFESTATIONS COMMUNALES.**

Suite aux dramatiques événements terroristes sur le territoire national, il nous est demandé d'être très vigilants lors de l'organisation de manifestations communales regroupant plus de 350 personnes.

Ce sera le cas de la randonnée de St Hilaire. Madame le Maire laisse la parole à Mr Robert TURCAUD afin qu'il explique l'organisation de cette journée et les points de vigilance particuliers.

Mr Robert TURCAUD, Président de l'association de l'amicale Hilairoise organisatrice de la randonnée de Saint Hilaire le Dimanche 9 Octobre prochain, explique que le sens de circulation a été revu. En effet, l'arrivée des véhicules et des marcheurs sera cette année bien distincte. Les véhicules seront stationnés sur l'ancien terrain de sport, et le départ des marcheurs se situera côté rue des grands bois et l'arrivée se situera sur le parking face à l'Eglise. Aucune autre disposition n'a été mise en place

car lors des randonnées il y a peu d'attroupement. Malgré le nombre important de marcheurs et vététistes, le flux de personnes s'étale sur toute la matinée.

Madame le Maire remercie Mr TURCAUD pour ces explications.

Elle explique ensuite au Conseil Municipal que la situation n'est pas la même pour l'organisation de la foire aux marrons. Cette fête, portée par le Comité des Fêtes se déroule en plein bourg et accueille généralement près de 5000 personnes concentrées dans les rues du Village.

Madame le Maire explique qu'elle a rencontré les services de Gendarmerie de Ste Hermine pour l'organisation de la sécurité. Ceux-ci nous ont fortement préconisé la mise en place de parking autour de la foire afin de libérer les rues en cas d'intervention. Ils ont également insisté sur la mise en place de filtrage des entrées avec agents de sécurité, fouille de sacs et palpations. Des réservistes de la Gendarmerie seront présents toute la journée pour déambuler sur la foire. Madame le Maire présente le plan des entrées et parking proposé par le Comité des Fêtes.

Madame le Maire explique que le comité des fêtes ne peut pas prendre en charge financièrement la prestation des agents de sécurité. C'est pourquoi, elle a demandé des devis avec présentation de l'agrément à palpation à quatre sociétés de protection pour la présence de 8 agents de sécurité de 9h à 20h. Les devis sont les suivants en TTC:

- CIVS	2 067.44 €
- FAP PROTECTION	2 226.46 €
- Vendée production Sécurité	2 565.74 €
- Protection Confiance Intervention	2 332.49 €

Madame le Maire demande tout d'abord au Conseil Municipal s'il est d'accord pour prendre en charge cette dépense. Elle rappelle à l'assemblée que le comité des fêtes n'est pas en mesure de prendre en charge cette dépense et que sans ces mesures de sécurité la foire aux marrons ne pourra pas avoir lieu. Après débat, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la prise en charge des agents de sécurité.
- Valide le devis de la société CIVS pour 2 067.44 €TTC.

#### **2016-09-06 SUBVENTION MODERNISATION DE L'ARTISANAT DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL (MACS).**

Madame le Maire informe que la SARL MANISA avance dans son projet de nouveau magasin. L'agencement et l'ameublement de ce nouvel espace de vente entre dans le cadre du programme MACS.

L'avis du conseil est sollicité sur cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Emet un avis favorable à l'attribution de la subvention MACS.

#### **2016-09-07 SUBVENTION FOND D'INTERVENTION POUR LE SERVICE, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC).**

Madame le Maire informe que la SARL MANISA, gérante du multi service sous enseigne SPAR, Casino sur la commune de La Caillère-Saint-Hilaire, va engager des investissements d'aménagement intérieur et d'accessibilité sur leur nouveau point de vente.

La SARL Manisa peut prétendre à une aide du FISAC.

L'avis du conseil est sollicité sur cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Emet un avis favorable à l'attribution de la subvention FISAC.

**2016-09-08- ADMISSION EN NON VALEUR.**

Madame le Maire explique que le trésorier nous a présenté un état d'admission en non-valeur (annulation de dette) pour un créancier concernant la garderie périscolaire d'un montant de 86 €. Le Conseil Municipal doit donner son accord et autoriser les inscriptions de crédits budgétaires.

Après débat, le créancier étant toujours habitant dans le bourg de la Commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas annuler cette dette.

**2016-09-09 ENQUETE PUBLIQUE SAS SOLITOP.**

Madame le Maire informe que la SAS SOLITOP (top ouest situé route de Fontenay le Comte à St Cyr des Gâts), a déposé un dossier d'enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets dangereux avec augmentation du tonnage de 30 000 à 50 000 tonnes. Un dossier sera transmis aux conseillers avec la prochaine convocation de la réunion de Conseil Municipal.

**2016-09-10 CONTROLE DE SECURITE DU SKATE PARC.**

Madame le Maire explique que le skate parc situé au terrain de sport de la Caillère doit être contrôlé par une entreprise agréée pour vérifier la sécurité de cette installation.

Deux devis ont été demandés :

La société SOCOTEC pour 180 € TTC, la société DEKRA pour 228 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de retenir la proposition de la société SOCOTEC pour 180 € TTC.

**2016-09-11 TRAVAUX ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DEVIS.**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Yves PICANT. Celui-ci rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics des travaux sont à réaliser. Il rappelle qu'un échancier a été mis en place et validé par le Conseil Municipal. Monsieur PICANT présente donc au Conseil Municipal deux devis :

- L'un de la Société ESCIE concernant la mise aux normes des sanitaires de la salle du petit clos pour 984.42 € TTC.
- L'autre de la société RONDEAU concernant l'achat de bande d'éveil de vigilance et de tapis caillebotis pour 865.31 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VALIDE le devis de l'entreprise ESCIE pour la mise aux normes des sanitaires de la salle du petit clos pour 984.42 € TTC.
- VALIDE le devis de l'entreprise RONDEAU l'achat de bande d'éveil et tapis caillebotis pour 865.31 € TTC.

**2016-09-12 AMENAGEMENT DE SAINT HILAIRE – CHOIX D'UN CABINET PAYSAGISTE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ARCHITECTURAL.**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 28 Juin dernier, les réponses des cabinets de paysagiste vous avaient été présentées. Un seul cabinet avait répondu et il a été demandé à la SPL en charge du projet de procéder à une nouvelle consultation.

Malheureusement, après avoir fait appel à cinq paysagistes, Côté Paysage, Atelier du Baron Perché, Gwenaël TANGUY, Eric Enon et Frenesis, seul l'entreprise Côté Paysage a renvoyé une proposition chiffrée. Sa mission est toujours estimée à 5 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de l'entreprise côté Paysage pour 5 400 € HT pour la mission d'assistance technique et architectural de l'aménagement du Bourg de Saint Hilaire du Bois.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2016-07-06 QUESTIONS DIVERSES.**

Mme le Maire laisse la parole à Mr Christian PÉAUD concernant une demande de location de la salle polyvalente derrière la Mairie. Celui-ci informe le Conseil Municipal, que Mme Martine BROUILLARD, professeur de Danse, souhaite relancer une activité sur la commune. Pour cela, elle souhaiterait utiliser la salle polyvalente derrière la Mairie.

Après débat, Le Conseil Municipal souhaiterait un courrier détaillant la demande exacte de Mme BROUILLARD.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la société de chasse de La Caillère Saint Hilaire. Les chasseurs souhaiteraient avoir un local communal pour exercer leur loisir. Madame le Maire explique qu'ils souhaiteraient utiliser l'ancien stand de tir de Saint Hilaire. Madame le Maire rappelle que ces locaux sont voués à la destruction.

Après débat, le Conseil Municipal constate qu'il ne peut donner une suite favorable à la demande de la société de chasse faute de locaux et charge Mme le Maire et Mr de Beausse de leur répondre.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Maillé Cricket Club. Cette association, comptant des membres de la Caillère Saint Hilaire, souhaite l'autorisation d'utiliser le terrain de sport de St Hilaire ainsi qu'une partie du stand pour entreposer leur matériel. Après débat le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la mise à disposition de lieu de stockages communaux à l'amicale Hilairoise et au Comité des fêtes est soumise aux paiements d'une redevance comme l'ensemble des autres associations communales. Au vu de l'intérêt public local de ces deux associations (organisation des manifestations du 14 juillet notamment), Mme le Maire propose de maintenir les subventions afin d'aider à payer cette dépense.

Après débat le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

Mme le Maire donne la parole à Mr Robert TURCAUD concernant la manifestation du Téléthon 2016. Mr TURCAUD explique que l'amicale Hilairoise est prête à l'organiser. Une réunion avec les autres associations communales est nécessaire avant de prendre une décision définitive.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la cessation de fonction de chef de centre de Mr Bruno DEBORDE. Il sera remplacé au 1<sup>er</sup> Octobre prochain par le sergent Lydie CRABEIL.

Madame le Maire explique ensuite l'organisation de la Ste Barbe. Comme l'an passé, suite aux dispositions de l'Etat d'urgence la cérémonie devra se tenir dans l'enceinte de la Caserne. Après discussion, le Conseil Municipal de La Caillère Saint Hilaire prendra en charge le vin d'honneur de la Ste Barbe.

Madame le Maire remercie Mr Maurice PUAUD pour la réparation et la peinture des volets de la Mairie de La Caillère.

Mr TURCAUD demande qu'un bac de déchets végétaux soit installé au cimetière de Saint Hilaire.

Mr PICANT informe le Conseil Municipal que les travaux de curage de fossés vont débiter. Il propose de donner la terre végétale aux administrés à charge pour eux de venir la chercher le jour des travaux. Madame le Maire demande qu'une information soit insérée dans le bulletin d'information.

Mr PICANT propose de profiter que l'entreprise Jacky BARRAUD soit sur la commune pour remettre en état le chemin piétonnier qui longe la cité du paliat jusqu'à la Cerizay. Le Conseil Municipal le félicite de cette initiative.

Mr PICANT demande au Conseil Municipal l'autorisation d'enlever le pare ballon, les buts et les mains courantes du terrain de sport de St Hilaire, pour en faciliter l'entretien.

Mr PICANT demande à Mme le Maire quelles sont les conditions légales concernant le feu domestique. Celle-ci explique qu'il est interdit de faire des brûlots toute l'année. Les administrés sont informés de la réglementation, chacun prend ses responsabilités.

Mr PICANT propose une réunion de voirie afin de faire un tour de la commune et repérer les routes à refaire. Il propose Lundi 3 Octobre prochain à 9h00 à la Mairie.

Mr de BEAUSSE demande des précisions cadastrales à Mr CHUPEAU concernant un espace longeant la route départementale rue de l'abbé Giraudet.

Mme SALLÉ propose au Conseil Municipal de refaire les plaques signalétiques du bâtiment de La Mairie de La Caillère. (La plaque Mairie, la plaque d'horaire, revoir pour la poste et signaler le cheminement handicapé). Le Conseil Municipal donne son accord et charge Mme SALLÉ et Mr PICANT de ce dossier.

Mr CHUPEAU informe que les poubelles devant l'église sont laissées par leur propriétaire trop longtemps. Cela nuit à l'esthétique générale de la place et de l'église St Jean.

Mr PICANT informe Mme de la Tour, qu'il est toujours en attente de l'autorisation de l'ARD (Agence Routière Départementale) pour le changement éventuel de priorité au carrefour de la rue de la tour, rue du prieuré et rue de l'ouche de la croix.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.